

Thème	Mesure spécifique	Département				
		Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Deux-Sèvres	Vendée	Mayenne
Surveillance palmipèdes <u>vaccinés</u>	Surveillance classique de la vaccination (IT 2025-601) : • Surveillance post-vaccinale active : 60 animaux tous les 30 jours • Surveillance passive : 5 cadavres (1 fois par semaine)	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire
	• Surveillance post-vaccinale active renforcée : 60 animaux tous les 15 jours • Surveillance passive : 5 cadavres (1 fois par semaine)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)
	Surveillance passive renforcée : rajout d'une chiffonnette (1 fois par semaine)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	-	Dans les ZR (ZP+ZS)
Surveillance palmipèdes <u>non-vaccinés</u>	Mise en place d'une surveillance passive : 5 cadavres + 1 chiffonnette (1 fois par semaine)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)
Surveillance supplémentaire pour les palmipèdes prêt-à-gaver	Autocontrôle 72h avant mouvement entre élevage 20 volailles par lot (risque élevé*)	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire
	Autocontrôle 48h avant mouvement entre élevage 20 volailles par bâtiment	En ZRD, ZRP et zones de jonction	En ZRD, ZRP et zones de jonction	En ZRD, ZRP	Toute ZIFS	Toute ZIFS
Surveillance supplémentaire pour les <u>palmipèdes</u> futurs reproducteurs et reproducteurs	Autocontrôle 72h avant mouvement entre élevage 20 volailles par lot (risque élevé*)	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire

Thème	Mesure spécifique	Département				
		Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Deux-Sèvres	Vendée	Mayenne
Surveillance d'indes	Autocontrôle 48-72h avant mouvement vers abattoir + Chiffonnettes après desserrage (1 fois par semaine)	Toute ZIFS	Toute ZIFS	Toute ZIFS	Toute ZIFS	Toute ZIFS
	Mise en place d'une surveillance passive : 5 cadavres + 1 chiffonnette (1 fois par semaine)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)
Surveillance futurs reproducteurs et reproducteurs <u>toutes espèces</u>	Autocontrôles • Passif : 5 cadavres + 5 chiffonnettes (1 fois par semaine) • 20 ET tous les 15 jours • 20 PS tous les mois	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)
Mise à l'abri	Mise à l'abri sauf dérogation (risque élevé* + IT 2025-728)	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire
	Absence de dérogation à la mise à l'abri (pas de sortie en parcours adapté)	Toute ZIFS	Toute ZIFS	Toute ZIFS	Toute ZIFS	Toute ZIFS
Vaccination	Rappel obligatoire (V3)	En ZRD, ZRP et zones de jonction	En ZRD, ZRP et zones de jonction	En ZRD	Toute ZIFS	Toute ZIFS
	Vaccination suspendue si signes évocateurs	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)

Thème	Mesure spécifique	Département				
		Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Deux-Sèvres	Vendée	Mayenne
Mouvements, dont desserrage	Interdiction de mouvements (MEP et sorties) sauf dérogations	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)
	Rassemblement des volailles et oiseaux captifs interdit sauf dérogation (risque élevé*)	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire
	Absence de dérogation au rassemblement des volailles et oiseaux captifs	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)	Dans les ZR (ZP+ZS)
	Interdiction de desserrage : Enlèvement unique canards ou dindes entre deux établissements commerciaux (y compris abattoirs) (mesure ZIFS portée par les AP ZR)	Dans les ZP au sein de la ZIFS	Dans les ZP au sein de la ZIFS	Dans les ZP au sein de la ZIFS	Dans les ZP au sein de la ZIFS	Dans les ZP au sein de la ZIFS
Transport	Bâchage palmipèdes de +3 jours (risque élevé*)	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire	Tout territoire
	Bâchage toutes volailles	En ZRD, ZRP et zones de jonction	En ZRD, ZRP et zones de jonction	En ZRD, ZRP	Toute ZIFS	Toute ZIFS
Biosécurité	Limitation des intervenants extérieurs	ZRD	ZRD	ZRD	ZRD	(Absence de ZRD)
	Désinfection véhicules (risque élevé*)	Dans les ZR	Dans les ZR	Dans les ZR	Dans les ZR	Dans les ZR

Ce tableau de synthèse des mesures en élevage sera amené à être modifié en fonction du changement de la réglementation en ZR et en ZIFS. Les derniers arrêtés préfectoraux en date font foi.

Légende

Lignes orange spécifiques aux arrêtés préfectoraux de zone réglementée (ZR)

Lignes vertes spécifiques à la zone infectée faune sauvage (ZIFS)

*Mesures en risque élevé : AM 25-09/23 et IT 2025-730

Abréviations utilisées

IAHP = Influenza aviaire hautement pathogène

ZR = Zone réglementée (en cas de foyer IAHP)

ZS = Zone de surveillance

ZP = Zone de protection

ZRD = Zone à risque de diffusion

ZRP = Zone à risque particulier

ZIFS = Zone infectée faune sauvage

MEP = Mise en place

IT = Instruction technique

ET = Ecouvillon trachéal

PS = Prise de sang

AP = Arrêté préfectoral